

PRCM « ingénierie des activités culturelles et créatives »

(PRCM 0582)

Equipe Pédagogique Nationale : Innovation (EPN 16)

Directeur de l'EPN : RUANO BORBALAN Jean-Claude

Le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel doté d'un statut de « grand établissement ». Le décret de 1988 relatif au Cnam, modifié en novembre 2009, affirme, en son article premier, l'existence d'un Cnam en réseau, dont le siège est à Paris. Ses formations professionnelles déployées dans l'ensemble des régions métropolitaines y compris la région francilienne, dans les outre-mer et dans des centres à l'étranger, ses activités de recherche au sein d'équipes reconnues par l'HCERES dans le cadre de programmes de recherche technologique et partenariale ou sous la forme de prestations d'essais et de conseil, sa mission de diffusion de la culture scientifique et technique, constituent sa particularité.

La diversité et la richesse des équipes du Cnam dotent l'établissement d'un spectre large de compétences, couvrant pratiquement tous les champs professionnels, des sciences de l'ingénieur aux domaines de l'économie, de la gestion et des sciences sociales.

Les missions spécifiques dévolues aux enseignants-chercheurs du Cnam sont les suivantes :

- prise en compte des besoins des territoires dans l'organisation et les contenus de l'offre de formation ;
- prise en compte et suivi des besoins exprimés par les publics de la formation professionnelle sur l'ensemble du territoire ;
- contribution à la mise en œuvre, dans le cadre d'une contractualisation siège-centres, d'une stratégie permettant au Cnam d'installer, de manière intégrée, son identité sur le territoire national ;
- mission nationale de coordination des équipes pédagogiques et participation au suivi du déploiement de l'offre de formation et au bon déroulement des enseignements et de leur qualité ;
- possibilité d'assurer des enseignements et de participer à diverses activités liées au statut d'enseignant sur l'ensemble du territoire ;
- participation à la mise en œuvre d'une offre de formation à distance pour l'ensemble des centres, métropolitains, ultra-marins et étrangers.

Enjeux et contexte général

Le développement des activités culturelles et créatives et des industries correspondantes, constitue l'une des caractéristiques majeures des sociétés actuelles. Elles touchent la vie de tous et peuvent être caractérisées comme le fait l'UNESCO, par : *« L'intersection entre l'économie et la culture ; La créativité au cœur de l'activité ; Le contenu artistique, culturel ou inspiré de la création du passé ; La production de biens et de services fréquemment protégés par la propriété intellectuelle — droit d'auteur et droits voisins ; La double nature : économique (génération de richesse et d'emploi) et culturelle (génération de valeurs, de sens et d'identité) ; L'innovation et le renouvellement créatif ; Une demande et des comportements du public difficiles à anticiper ; Un secteur marqué par la non-systématisation du salariat comme mode de rémunération du travail et la prédominance de micro-entreprises. »*

En France, les différents secteurs culturels emploient 1,2 millions de personnes (un peu plus de 600 000 personnes dans le secteur culturel stricto sensu, hors industrie des jeux, du tourisme culturel, du

design et de l'architecture, etc.). La France semble d'ailleurs particulièrement bien placée dans un secteur dans lequel cependant, près d'un cinquième de la production est «non marchande», c'est-à-dire financée par subventions ou aides indirectes de l'Etat ou des collectivités. Ceci explique notamment pourquoi l'effort culturel des collectivités territoriales est très important : les communes et de leurs intercommunalités, finançant en priorité les équipements et services culturels de proximité pour leurs habitants, (bibliothèques et médiathèques, action culturelle et création et diffusion des spectacles vivants (musique, art lyrique, danse, théâtre...) dont une partie est dévolue aux établissements d'enseignement artistique (conservatoires, écoles d'art, etc.). Par ailleurs, sur un plan politique, différents mouvements plaident pour la défense des droits culturels en lien avec la reconnaissance de la diversité culturelle (Déclaration universelle de l'UNESCO 2001), ce qui en fait un enjeu de promotion d'une société inclusive.

Le Conservatoire National des arts et Métiers crée une chaire « **ingénierie des activités culturelles et créatives** » qui vise à répondre à un besoin croissant de formation et d'amélioration professionnelle des acteurs du secteur, tant au plan régional que national ou international. Cette chaire permettra de l'impliquer d'avantage encore dans la réponse aux multiples défis que posent le développement d'une société « créative », « innovante » et des activités la caractérisant. Elle sera également attentive à la reconnaissance du rôle des filières et traditions d'activités et de formations artistiques ou culturelles.

Recherche

La chaire «**ingénierie des activités culturelles et créatives**»s'inscrit dans le champ des sciences sociales. Par son activité de recherche, ancrées en priorité sur l'analyse des pratiques et de l'action culturelle et créative, la/le titulaire de la chaire aura vocation à renforcer la compréhension du champ de la culture et de la créativité en lien avec les études sur l'innovation et les rapports entre la production de connaissances et la société aux diverses échelles d'analyse de la réalité économique, sociale, et de politique publique.

La/le titulaire sera rattaché(e) à l'un des laboratoires de recherche directement reliés à l'EPN « Innovation» du Cnam : Lirsa, Dicen ou HT2S.

Implication pédagogique et administrative

La chaire « **ingénierie des activités culturelles et créatives** » sera située à Paris, en liaison avec le réseau national et international du Conservatoire. Elle s'inscrira dans la montée en compétences dans ce domaines identifié tant en métropole qu'en outremer (exemple de Mayotte). Cette chairedéveloppera des partenariats forts, avec des institutions du champs de la culture et avec des organisations et entreprises majeures du secteur des industries culturelles et créatives.

La/le titulaire de la chaire sera rattaché (e) à l'Equipe Pédagogique Nationale « Innovation » du Cnam. La/Le titulaire de la chaire devra définir et assurer des formations susceptibles d'entrer dans les cursus existant, en premier lieu au sein de l'EPN 16 (innovation) à laquelle elle/il appartient et également si besoin en transversalité au sein du Cnam. Les formations, développées au sein de l'Equipe Pédagogique Innovation (directement et en partenariat) par la/le titulaire de la chaire, seront destinées à des publics différents, mais tous concernés par l'importance des projets culturels et du développement de la créativité ou de l'innovation culturelle au sein de leur champ et activité professionnels :

- Responsables et actifs des domaines culturels ou créatifs, au sein des collectivités territoriales, des associations et regroupements culturels, de l'éducation et de l'enseignement supérieur ;

- Secteur de la médiation culturelle et des sciences et techniques en société (information scientifique et technique, Centres culturels des sciences et techniques – CCSTI, associations et nouveaux lieux du « faire » par les technologies et sciences, Musées, etc.) ;
- Acteurs multiples des filières et industries culturelles et créatives (jeux vidéo ; pratiques de l'innovation ouverte, création artistique appliquée, etc.) ;
- Acteurs de l'ingénierie culturelle et créative urbaine éphémère : professionnels ou bénévoles et artistes ouvrant dans les activités multiples de l'événementiel culturel (musique, spectacle, festivals, expositions, etc.) ;
- Professionnels de la médiation culturelle auprès de différents publics jeunes ou empêchés : lien avec les associations d'éducation populaire et la promotion des droits culturels ;
- Enseignants et formateurs du monde de l'éducation et de la formation, dans le cadre de la mise en place d'un institut national dédié à l'éducation artistique et culturelle ;
- Etc.

Profil

La/le futur professeur (e) devra être en mesure de s'adapter aux modalités pédagogiques spécifiques liées aux publics de l'établissement, principalement en formation continue, en apprentissage et, souvent, en reprise d'études.

La/le futur (e) professeur (e) sera un (e) professionnel (le) reconnu (e) ayant assuré des responsabilités de haut niveau au plan professionnel dans les activités ou industries culturelles et créatives et/ou un profil académique de grande notoriété dans le domaine. Dans tous les cas il devra démontrer une expérience de l'enseignement supérieur et aura, par ses actions, ses recherches et son rayonnement dans l'univers professionnel, contribué à faire progresser l'analyse et les pratiques.

CANDIDATURE

Limitée à 8 pages comprenant :

- CV ;
- Expérience dans le champ associé au profil ;
- Vos projets pour la chaire ;
- Titres ;
- Travaux et publications
- Copie pièce d'identité.

Les dossiers de candidatures doivent être **envoyés au plus tard le 21 avril 2019** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

CNAM-
Administrateur Général - (recrutement PRCM)
292 rue Saint Martin
75141 PARIS cedex 03

CONTACT

NOM Prénom : **RUANO BORBALAN Jean-Claude**

Directeur de l'EPN Innovation du Cnam

Coordonnées : jean-claude.ruanoborbalan@lecnam.net